

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____
 demeurant _____
 Adresse(s) mail :@.....@.....

autorise l'élève _____ de la classe de _____, né(e) le ____/____/____, à faire
 partie de l'Association sportive du Collège Pissarro, pour l'(es) activité(s) suivante(s) :

ESCALADE (mardi / jeudi midi) (avec M. GRAVE)	BADMINTON (lundi / vendredi midi) (avec M. MORIN)	BASKETBALL (mardi / jeudi midi) (avec Mme RAT)	HANDBALL (mercredi après-midi) (avec M. DESPLACES et Mme DUBOIS)	RUGBY (mercredi après-midi) (avec M. GODARD)
Uniquement à partir de la 5^è et aux élèves ayant déjà eu au moins un cycle en EPS à Pissarro les années précédentes Places limitées (15) 5 ^è : mardi pause méridienne 4 ^è /3 ^è : jeudi pause méridienne	Pause méridienne 6 ^è /5 ^è /4 ^è /3 ^è <input type="radio"/> Voeux n°1 <input type="radio"/> Voeux n°2	Pause méridienne 6 ^è /5 ^è /4 ^è /3 ^è <input type="radio"/> Voeux n°1 <input type="radio"/> Voeux n°2	13h30-15h00 6 ^è /5 ^è 15h00-16h30 4 ^è /3 ^è <input type="radio"/> Voeux n°1 <input type="radio"/> Voeux n°2	13h30-15h00 6 ^è /5 ^è 15h00-16h30 4 ^è /3 ^è Au Stade Paul Meyer <input type="radio"/> Voeux n°1 <input type="radio"/> Voeux n°2
<input type="radio"/> Voeux n°1				

Je certifie, ainsi que mon enfant, avoir pris connaissance des « Conditions générales de fonctionnement » (page 2) et de la possibilité de pouvoir souscrire à l'assurance corporelle complémentaire MAIF « IA Sport + » (page 2).

Fait à _____, le _____ Signature _____

EN CAS D'URGENCE, pour être prévenu(e), merci de remplir le tableau ci-dessous

Mère	Père	Enfant	Autre :
0	0	0	0
0	0	0	0

ASSURANCE CORPORELLE COMPLÉMENTAIRE « IA SPORT + »

« IA Sport + » est un complément d'assurance proposé par la MAIF (assureur de l'Association sportive). Tout élève, peut souscrire ou non à cette extension de protection.

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'enfant doit consulter régulièrement le tableau d'information de l'AS., dans la cour du collège : convocation à une compétition ou rencontre, annulation d'une séance d'entraînement... et consulter le site internet de l'association sportive du collège (AS Pissarro), où il retrouvera des informations sur les compétitions, les entraînements.

Un élève peut s'inscrire auprès de plusieurs activités, sans supplément de prix, si les créneaux le permettent.

Gymnase Noël – 01 48 83 80 50 – 4/6 avenue Pierre Semard – 94210 La Varenne Saint Hilaire (Saint Maur des Fossés)

ESCALADE	M. GRAVE	Gymnase Noël	Mardi et Jeudi midi Uniquement à partir de la 5è ; Places limitées
BADMINTON	M MORIN	Gymnase Noël	Lundi et vendredi midi
BASKETBALL	MME RAT	Gymnase Noël	Mardi et jeudi midi
HANDBALL	M. DESPLACES Mme DUBOIS	Gymnase Noël	Mercredi après-midi 13h30-15h00 6è/5è et 15h00-16h30 4è/3è
RUGBY	M. GODARD	Stade P. Meyer	Mercredi après-midi 13h30-15h00 6è/5è et 15h00-16h30 4è/3è 01 45 90 21 42 39 rue de Paris 94370 Sucy-en-Brie

Le dossier d'inscription complet comprend 2 pièces :

- **L'autorisation parentale** (page 1 à rendre)
- **Le chèque de 30 €** à l'ordre de : « **AS Pissarro** »

Seul un dossier complet remis à l'enseignant d'EPS concerné, permettra à l'enfant de commencer les entraînements.

Inscriptions à l'AS : mercredi 13 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 au collège (Hall). Les parents peuvent y rencontrer les enseignants d'EPS, y retirer / déposer un dossier d'inscription et y poser leurs questions. (Début des entraînements la semaine suivante)

Le dossier d'inscription complet peut également être remis directement à l'enseignant d'EPS en charge de l'activité avant la journée du 13 septembre (en cas d'indisponibilité ce jour-là par exemple).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Règles à observer :

- Avoir un comportement correct. Respecter les autres élèves, les enseignants, le personnel municipal, le matériel et les installations sportives.
- Les élèves doivent attendre leur enseignant pour entrer dans le gymnase, donc ne peuvent pas y entrer s'il n'est pas là.
- Pratiquer en tenue de sport (idem qu'en EPS)
- Prévenir l'enseignant de manière anticipée en cas d'impossibilité de participation à une compétition / entraînement
- Justifier l'absence par écrit à la séance suivante.
- Un manquement à l'une de ces règles peut conduire à l'exclusion de l'élève de l'Association sportive. En cas de renvoi, un message Pronote et/ou mot dans le carnet est envoyé aux parents.

RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.